

VOUS SOUHAITEZ POURSUIVRE VOS ETUDES EN 1^{ère} ANNEE D'ETUDES SUPERIEURES (BTS , CPGE , DUT OU LICENCE) - Rentrée 2010

✓ Depuis début décembre 2009 : ouverture du portail unique et de son espace information pour vos candidatures POST-BAC « www.admission-postbac.fr »
Il vous est fortement conseillé de **consulter le site** pour vous familiariser avec le contenu et la procédure, et **d'imprimer le Guide** du candidat.
Ce site vous permet de vous informer sur les différentes formations possibles (contenu, lieux...) et déposer votre candidature.

Candidature possible si ▶

- ▶ vous êtes scolarisé en Terminale (générale, technologique ou professionnelle en France , dans un lycée français à l'étranger ou dans un lycée à l'étranger)
- ▶ vous êtes déjà titulaire du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent

LES QUATRE GRANDES ETAPES DE LA PROCEDURE D'ADMISSION



1 ▶

Dépôt de candidature

Avant de commencer votre inscription vous devez :

- ▶ avoir une adresse électronique valide
- ▶ vous munir :
 - de votre INE = numéro BEA (10 chiffres et 1 lettre)
 - de votre relevé de notes aux épreuves anticipées
 - de votre attestation d'attribution, si vous êtes boursier
 - de l'avis d'imposition 2009 (revenus fiscal en 2008) si vous êtes candidat à l'internat dans une CPGE

Vous devez sur le site : entre le 20 janvier et le 20 mars 2010 à minuit (19h 00 en Guadeloupe)

- ouvrir un dossier électronique au moyen de votre numéro Identifiant Elève National (INE) et communiquer votre adresse mail (obligatoire).
lors de votre première connexion, un **numéro d'inscription** et un **code confidentiel** vous sont attribués.
- saisir l'ensemble de vos demandes de formation en les classant selon vos préférences,
(1 demande = 1 formation dans 1 établissement)
- après la saisie de vos demandes, vous devez obligatoirement valider et imprimer les différentes fiches de candidatures.

2 ▶

Constitution et envoi des dossiers de candidature



- vous devez à l'aide de vos fiches de candidatures constituer un dossier papier par formation demandée, (pour les établissements qui exigent un dossier papier)
- Chaque dossier doit parvenir à l'établissement sollicité **entre le 20 janvier et le 02 avril 2010 accompagné des pièces demandées (1 dossier par vœu), même en cas de grève ou situation exceptionnelle , le délai d'acheminement reste le même.**
- vous devez vous assurer de la réception de vos dossiers en consultant votre dossier électronique **entre le 05 et le 10 mai 2010.**

Liste des pièces le plus souvent demandées :

- ▶ les bulletins trimestriels des classes de 1^{ère} (1^{er}, 2^e et 3^e trimestres) et Terminale (1^{er} et 2^e trimestres éventuellement)
- ▶ le relevé de notes du baccalauréat pour les élèves déjà bacheliers
- ▶ ou le relevé de notes des épreuves anticipées pour les élèves de Terminale.
- ▶ une lettre de motivation sur papier libre

3 ▶

Proposition d'admission et réponse des candidats

Phase 1
du 10 au 13 juin 2010 *

Phase 2
du 24 au 27 juin 2010 *

Phase 3
du 15 au 18 juillet 2010 *
* 8h 00 en Guadeloupe



Vous devez répondre à la proposition d'admission qui vous est faite au cours des 3 phases. Vous disposez d'un délai de 72 heures pour répondre :

- 4 réponses sont possibles (sans réponse de votre part dans les délais imposés, vous serez automatiquement considéré comme démissionnaire) :
- « OUI DEFINITIF » → **j'accepte cette proposition et aucune autre ne me sera faite.**
- « OUI , MAIS » → **j'accepte pour l'instant, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés ; je participe alors aux phases suivantes. Si une nouvelle formation m'est proposée ultérieurement, je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle et sur les formations moins bien placées dans ma liste.**
- « NON, MAIS » → **Je refuse la proposition , mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés . ATTENTION ! Je ne suis pas sûr d'avoir d'autres propositions et je ne pourrai plus être admis dans la formation que je refuse, ni dans celles placées en dessous dans ma liste.**
- « DEMISSION GENERALE » → **je ne suis plus candidat pour aucune formation de ma liste de vœux.**

4 ▶

Inscription administrative dans l'établissement

Après avoir répondu « **OUI définitif** » à la proposition d'admission qui m'est faite sur mon dossier électronique, un message me précise les modalités particulière d'inscription.
Je contacte l'établissement pour procéder à mon inscription administrative.

Procédure complémentaire ▶

Vous pourrez vous inscrire à la procédure complémentaire **entre le 25 juin et le 30 septembre 2010 :**

- ▶ si vous n'avez eu aucune proposition d'admission sur vos candidatures (à partir de votre dossier électronique)
- ▶ si vous avez oublié de vous porter candidat **avant le 20 mars 2010**

NB : vous ne pourrez être candidat que sur les formations dans lesquelles il reste des places.

**CONSULTER LE GUIDE SUR LE
SITE POUR PLUS D'INFO
www.admission-postbac.fr**

